



**PROCES VERBAL  
Du Comité Syndical  
du 23/06/2022 à 14h30**

L'an deux mille vingt-deux le 23 juin à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à Montauban-de-Bretagne au Manoir de la Ville Cotterel 46 rue de Saint-Malo, sous la Présidence de Monsieur Joseph BOIVENT

Etaient présents : Messieurs Joseph BOIVENT, Michel DEMOLDER, Jean RONSIN, Rémi PITRE, Teddy REGNIER, Régis GEORGET, Patrick HERVIOU, Georges DUMAS, Christophe LECOMTE

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Mesdames Emmanuelle ROUSSET, Flavie BOUKHENOUBA, Marie-Edith MACE, Messieurs Jean-Francis RICHEUX, Guillaume PERRIN, Thierry LE BIHAN, Yann SOULABAILLE, Marcel LE MOAL

Assistaient également : Messieurs Antoine DECONCHY, Jean-Pierre TROUSLARD et Mme Véronique PERRATON du SMG-Eau35

A la convocation des délégués titulaires, était jointe une note explicative de synthèse résumant l'ensemble des points

Le quorum est atteint Monsieur Boivent indique les pouvoirs donnés :  
Par Mme Marie-Edith MACE à Monsieur Régis GEORGET, et par M. Jean-Francis RICHEUX à M. Joseph BOIVENT

La séance est ouverte à 14h30 sous la présence de Monsieur Joseph Boivent.

Il ouvre la séance en rendant hommage à Monsieur Jean-Pierre MARTIN Président du SIEFT décédé la semaine dernière.

Monsieur Boivent indique être satisfait des bonnes collaborations entre tous les partenaires du chantier de l'Aqueduc Vilaine Atlantique.

Monsieur Boivent souhaite inscrire un nouveau point à l'ordre du jour, la désignation d'élus référents pour les comités d'Eaux et Vilaine. L'ensemble du comité accepte

Le Président énumère ensuite les points prévus à l'ordre du jour.

- |            |  |
|------------|--|
| N°22/06-01 | Approbation du compte rendu du comité du 07/04/2021  |
| N°22/06-02 | Désignation d'un secrétaire de séance  |
| N°22/06-03 | Point sur les délégations au président et au bureau  |
| N°22/06-04 | Aqueduc Vilaine Atlantique : Déclaration d'intention pour la régularisation du dossier réglementaire |
| N°22/06-05 | Financement de l'usine de Rophemel   |
| N°22/06-06 | Présentation du bilan annuel de l'Observatoire de l'eau potable                                      |
| N°22/06-07 | Complément à la composition de la CCSPL  |
| N°22/06-08 | Rapport d'activités  |
| N°22/06-09 | Désignation d'élus référents pour les comités d'Eaux et Vilaine                                      |
| N°22/06-10 | Points divers  |

**Administration générale / finances**

**N°22/06-01 Approbation du compte rendu du comité du 07/04/2021**

Après en avoir délibéré, le Comité syndical,

**1°) ENTERINE** le dit compte-rendu.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité

**N°22/06-02 Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur Patrick HERVIOU se propose d'être le secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical,

**1°) NOMMER** Monsieur Patrick HERVIOU Secrétaire de séance.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

**N°22/06-03 Point sur les délégations au président et au bureau**

Le Président indique que dans le cadre de ses délégations, il a signé les marchés et conventions suivants durant la période du 7 avril au 14 juin 2022 :

Date	Objet	Attributaire	Montant (TTC) €
24/05/2022	Commande de fournitures de suivi de chantier et de bureau	UGAP	175,56€
16/03/2022	Rapport d'activité 2021	Autrement	2 064,00€
25/05/2022	Achat d'un écran pour SIGISTE	RBI	262,80€
24/04/2022	Paramétrage stagiaire	RBI	391,20€
12/05/2022	Actualisation des antivirus	RBI	570,00€
24/05/2022	Petit matériel informatique	RBI	76,68€
30/05/2022	Lancement consultation emprunt pour l'aqueduc AVA		
16/05/2022	Réparation clio I	Renault Pacé	999,05€
02/05/2022	Versement de l'avance forfaitaire lot n°5	EHTP-COCA	770 260,90€
10/05/2022	Versement de l'avance forfaitaire lot n°2	Sade	753 069,60
10/05/2022	Versement de l'avance forfaitaire lot n°1	Sade	2 291 506,56€
16/05/2022	Versement de l'avance forfaitaire lot n°4	CISE TP	2 488 312,51€
14/06/2022	Signature des protocoles transactionnels A.V.A. (€ TTC)		4 163 766,22
14/06/2022	Situation n°1 Lot n°1	SADE - Langer	424 906,66€
14/06/2022	Formation mastère Agent	USB	6 891,67€
14/06/2022	Facture de l'école ESUP Apprentie 2eme semestre	ESUP	1250,00€
14/06/2022	Assistance pour les procédures Urbanisme AVA	Cabinet Coudray	1 173,00€
14/06/2022	Assistance à la rédaction des protocoles transactionnels	Cabinet Coudray	703,80€
14/06/2022	Reproduction Rapport D'activité	ADA	587,52
14/06/2022	Reproduction Plaquette	ADA	70,20€
14/06/2022	Reproduction KAKEMONO Carrefours de l'eau	ADA	126,00€
14/06/2022	Reproduction Observatoire de L'Eau	ADA	2 248,28€

Il indique aux membres du Comité la décision prise par le Bureau

	Financement réhabilitation usine de la Guérinière (montant prévisionnel travaux : 280 000 €)	Eau des Portes de Bretagne	Financement à 30%
--	--	----------------------------	-------------------

Monsieur BOIVENT précise qu'il souhaitait que les premiers paiements d'AVA soient notés afin que les membres du comité puissent être informés des montants déjà versés par le SMG-Eau35 aux entreprises.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité prennent acte des décisions prises.

### **N°22/06-04      Aqueduc Vilaine Atlantique : Déclaration d'intention pour la régularisation du dossier réglementaire**

Monsieur BOIVENT passe la parole à M. DECONCHY. Celui-ci explique qu'à la suite de décision du Tribunal Administratif sur le projet de l'Aqueduc Vilaine Atlantique, il est nécessaire de redéposer un dossier de demande de déclaration d'utilité publique, valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Bovel, et d'institution d'une servitude pour le passage de la canalisation d'eau potable. Il explique que ce dossier fera l'objet d'une enquête publique et d'un nouvel arrêté. La mise en œuvre de cette procédure de régularisation nécessite de publier une déclaration d'intention. Il rappelle également que l'article L. 121-18 du code de l'environnement impose, pour les projets publics soumis à évaluation environnementale dont le coût est supérieur à 5 millions d'euros, la publication d'une déclaration d'intention par le maître d'ouvrage avant le dépôt de la demande d'autorisation.

Le document comporte :

1. Les motivations et raisons d'être du projet ;
2. Le cas échéant, le plan ou le programme dont il découle ;
3. La liste des communes correspondant au territoire susceptible d'être affecté par le projet ;
4. Un aperçu des incidences potentielles sur l'environnement ;
5. Une mention, le cas échéant, des solutions alternatives envisagées ;
6. Les modalités déjà envisagées, s'il y a lieu, de concertation préalable du public.

La déclaration d'intention a été rédigée avec un appui juridique du Cabinet Coudray. Une version finalisée du projet a été annexée à la note de synthèse pour validation.

Monsieur DECONCHY explique que l'enquête publique se déroulera dans toutes les communes impactées par la traversée de l'AVA. L'enquête publique se déroulera en 2023 afin que l'arrêté soit publié fin 2023. Il explique que le fond de l'étude a été réalisé mais qu'elle doit être actualisée et complétée afin d'intégrer l'ensemble des différentes tranches.

Monsieur PITRE s'interroge sur le coût global de cette nouvelle procédure. Monsieur DECONCHY explique que le surcoût va être évalué.

Monsieur DEMOLDER souhaite que le SMG-Eau35 soit vigilant à la rédaction des motivations afin de tenir compte de la réalité sur le terrain.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité

**1°) APPROUVER** la déclaration d'intention pour régularisation du dossier réglementaire.

**2°) CHARGER** le Président de faire les démarches nécessaires pour procéder à la réalisation de la déclaration d'intention

**3°) AUTORISER** le Président à signer tous les documents nécessaires

## **N°22/06-05      Financement de la réhabilitation de l'usine de Rophemel**

Il s'agit d'un projet de reconstruction de l'usine existante (1500 m<sup>3</sup>/h), les diagnostics ayant montré qu'une simple réhabilitation de l'existant était défavorable. Il rappelle que le bureau du SMG-Eau35 a délibéré et accepté le financement de l'ensemble de la nouvelle usine de traitement, à l'exception de quelques postes déjà identifiés (salle de réunion, déconstruction, panneaux photovoltaïques, ouvrages renouvelés par l'exploitant dans le cadre de son contrat).

Monsieur DEMOLDER indique que la CAO de la CEBR doit se réunir dans la soirée afin de retenir l'entreprise chargée de travaux. Au vu des offres déposées et malgré les négociations en cours, on peut s'attendre à une forte hausse des coûts des travaux par rapport aux sommes envisagées au stade AVP (environ 20 M€ finançables par le SMG-Eau35, contre 15 M€ prévues initialement). Cette hausse n'est pas due à de nouveaux ouvrages mais aux conditions actuelles du marché.

Monsieur BELINE demande si ce projet sera financé par un emprunt et s'interroge sur la durée de cet emprunt.

Monsieur BOIVENT indique qu'aucune règle n'a été fixée sur la durée des emprunts mais il souhaite que les collectivités adhérentes optent pour une durée d'au moins 20 ans.

Monsieur BELINE s'interroge sur les capacités du SMG-Eau35 à rembourser ces nouveaux emprunts.

Monsieur BOIVENT indique vouloir proposer au prochaine comité une augmentation de la surtaxe afin de faire face aux nouvelles dépenses.

Il indique également être favorable à une modification du règlement financière afin de d'augmenter le taux de financement des usines secondaires.

Des échanges ont lieu mécanismes de remboursements des emprunts collectivités adhérentes, certains s'interrogent sur le principe du premier investissement financé par le SMG-Eau35, et s'interrogent également sur les dernières demandes de financement d'usine.

Monsieur REGNIER souhaite qu'une réunion soit organisée afin de définir le rôle du SMG-Eau35, et particulièrement en période de manque d'eau, il s'interroge sur les priorités d'approvisionnements. Il souhaite que des accords soient définis afin d'éviter les tensions de crises en cas de sècheresse.

Monsieur BOIVENT propose que cette réunion soit programmée rapidement. Il propose également que les taux des usines secondaires, ainsi que la durée des futurs emprunts des collectivités adhérentes soient abordés lors du prochain comité.

Il demande aux membres du Comité de délibérer sur le financement de l'usine de Rophémel.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, décide à l'unanimité de :

**1°) PRENDRE** acte de l'augmentation du montant des travaux ;

**2°) EMETTRE** un avis favorable au financement par le SMG-Eau35 de l'ensemble des travaux, à l'exception de ceux déjà cités au stade AVP.

**2°) DEMANDER** au bureau du SMG-Eau35 de prendre une délibération sur le montant exact du financement par le SMG-Eau35, une fois les marchés de travaux signés par la CEBR

Une future délibération de bureau syndical devra proposer le montant exact financé sera connu.

## **N°22/06-06 Présentation du bilan annuel de l'Observatoire de l'eau potable**

Une synthèse du bilan annuel de l'Observatoire de l'eau potable est présentée en séance. Cette année, le zoom a été réalisé sur l'évolution des besoins des gros consommateurs d'eau potable.

Monsieur DECONCHY rappelle que le bilan présente les données 2020, et que les tendances précédemment se confirment avec notamment une hausse des consommations en eau.

Après en avoir délibéré, les membres du comité prennent acte de ce document, et demandent qu'il soit envoyé à toutes les mairies du département.

Monsieur BOIVENT signale être très inquiet face au dérèglement climatique et ses conséquences comme l'augmentation des consommations. Il explique que l'aqueduc Vilaine Atlantique n'apportera pas plus d'eau mais qu'il permettra d'assurer la gestion d'une crise.

Monsieur HERVIOU s'interroge et aimerait le SMG-Eau35 devienne le garant de la continuité de l'alimentation en eau potable.

Monsieur BOIVENT propose aux membres du comité un bilan de la dernière commission travaux.

Monsieur TROUSLARD rappelle que l'ancien schéma départemental prévoyait des travaux de rénovation de filière et non un financement total des usines existantes. Il explique que certaines collectivités adhérentes ont déjà sollicité le SMG-Eau35 afin

d'obtenir un financement plus important sur des travaux comme l'usine de Fougères, Beaufort....

Monsieur BOIVENT indique vouloir être équitable envers les collectivités adhérentes. Il souligne que le Symeval a demandé également un financement pour améliorer la filière de l'usine de Billerie et celle de Châteaubourg.

Monsieur TROUSLARD rappelle la problématique du SIEFT, et indique que le SIEFT envisagerait un piquage sur l'AVA à hauteur de Goven.

Monsieur DEMOLDER s'interroge sur les normes sanitaires et espère qu'elles vont évoluer. Il explique que dans de nombreux pays les eaux usées peuvent être réutilisées dans certains cas.

### **N°22/06-07 Complément à la composition de la CCSPL**

Monsieur BOIVENT rappelle que le Comité syndical a validé la création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux. Les organismes la composant ont transmis le nom des personnes qu'ils souhaitent voir siéger en tant que titulaires et suppléants.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, désigne à l'unanimité les membres de la CCSPL :

<b>Nom organisme</b>	<b>Prénom</b>	<b>Nom</b>	<b>Rôle</b>
SMG Eau 35	Joseph	BOIVENT	Président
SMG Eau 35	Michel	DEMOLDER	Titulaire
SMG Eau 35	Jean-Claude	BELINE	Titulaire
CLCV 35 (Consommation, Logement et Cadre de vie)	Marc	BEAUFILS	Titulaire
CLCV 35 (Consommation, Logement et Cadre de vie)	Maryvonne	CHARRIER	Suppléante
<i>Eau et rivières de Bretagne</i>	<i>Patrick</i>	<i>ANNE</i>	<i>Titulaire</i>
<i>Eau et rivières de Bretagne</i>	<i>Marie-Pascale</i>	<i>DELEUME</i>	<i>Suppléante</i>
<i>Agro bio 35</i>	<i>Alan</i>	<i>TESTARD</i>	<i>Titulaire</i>
<i>Agro bio 35</i>	<i>Guillaume</i>	<i>AVELINE</i>	<i>Suppléant</i>
Association Bretonne des Entreprises Agro-Alimentaires	Yves-Marie	DERBRE-SALAUN	Titulaire
Association Bretonne des Entreprises Agro-Alimentaires	-	-	Suppléant
Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne	Loïc	GUINES	Titulaire
Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne	Frédéric	CHEVALIER	Suppléant

Monsieur BOIVENT indique vouloir organiser une première réunion avant la fin de l'année.

### **N°22/06-08 Rapport d'activités**

Les membres du Comité après en avoir délibéré valident à l'unanimité le rapport d'activités présenté.

Monsieur HERVIOU souhaite que ce Rapport d'activité soit disponible sur le site internet du SMG-Eau35.

### **N°22/06-09 Désignation d'élus référents pour les comités territoriaux d'Eaux et Vilaine :**

Monsieur le Président rappelle qu'un point a été rajouté à l'ordre du jour.

Eaux et Vilaine souhaite inviter le SMG-Eau35 en tant que « partenaire associé » à ses comités territoriaux. Le comité territorial est l'instance délibérante des unités de gestion, nouvellement créées à Eaux & Vilaine suite au transfert des compétences GEMA.

Monsieur RONSIN intervient et indique être favorable à cette décision, il précise qu'il est déjà délégué à Eaux et Vilaine au titre de CEBR.

Monsieur PITRE souhaite être désigné pour le secteur sud. Après plusieurs échanges, il est convenu que les présidents des collectivités adhérentes exploitant les prises d'eau les plus importantes sur le secteur seront désignés.

Après en avoir délibéré les membres du comité après désignent à l'unanimité

Monsieur Rémi PITRE pour le secteur sud

Monsieur Michel DEMOLDER pour le secteur Ouest

Monsieur Teddy REGNIER pour le secteur EST

### **N°22/06-09 Points divers**

Monsieur DECONCHY informe les membres du comité de la situation sur la sécheresse en cours : une alerte sécheresse est en cours et la situation pour l'AEP est délicate notamment l'est et le nord du département. Des échanges réguliers ont lieu entre syndicats d'eau potable et avec les services de l'Etat.

Il est 16h40 la séance est levée.